CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Septembre 2023

197x23

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA PROVENCE NUMÉRIQUE ET TERRITOIRES NUMÉRIQUES ÉDUCATIFS

Vu la délibération 85x23 du 27 avril 2023, sur la « demande de subvention dans le cadre de la dotation aide au développement de la Provence numérique et des territoires numériques éducatifs. » –, annule et remplace ;

À la demande du département, cette nouvelle délibération vise à améliorer la clarté et la lisibilité en permettant une lecture plus directe et une meilleure compréhension de la contribution des différents financeurs publics pour cette opération.

Le Maire indique que le Gouvernement a pour ambition de renforcer la transformation numérique des écoles. Pour ce faire, l'Etat a lancé un appel à manifestation d'intérêt de l'Education Nationale pour le dispositif « Territoires Numériques Educatifs » (TNE) auquel la Commune est lauréate.

Le dispositif TNE porté par l'Etat et l'aide au développement de la Provence Numérique, portée par le Département, concourent tous deux, d'une part, à accompagner les communes dans la mise en œuvre de la loi « pour une République numérique » - J.O. 7 octobre 2016 et d'autre part, à développer la communication numérique pour l'attractivité et le rayonnement économique des territoires du département.

Aussi ces deux dispositifs sont cumulables, pour la partie éducation.

Le dispositif TNE accorde une subvention de 70 %, plafonnée à 56 429 € pour les dépenses subventionnables dédiées à notre commune. En parallèle, le dispositif Provence Numérique intervient en complément de cette dépense subventionnable du dispositif TNE, dans la limite de 80 %. En ce qui concerne la part des dépenses associées à l'éducation dépassant les 56 429 €, le taux de subvention sera de 60 %.

La Commune, dans sa volonté de continuer à soutenir l'éducation numérique dans les établissements primaires en termes d'équipements en matériels pour accompagner la transformation numérique et soutenir les projets éducatifs des écoles, prévoit de programmer les dépenses d'investissement suivantes pour un montant de 104 807 € :

100 portables Ecoles ;
9 chariots de charge portables Ecoles ;
Le câblage des écoles maternelles pour wifi ;
Remplacement du matériel réseau Ecoles ;
L'acquisition de 3 valises de robots pédagogiques pour les Ecoles.
Extension parc ordinateurs enseignants

Par ces motifs, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter les articles ci-après :

ARTICLE 1: De solliciter l'Etat au titre de l'aide financière pour le dispositif Territoires Numériques Educatifs à hauteur de 70% de la dépense subventionnable plafonnée à 56 429€ HT, soit une subvention de 39 500€ pour le déploiement d'outils numériques dans les écoles, conformément au plan de financement détaillé.

ARTICLE 2: De solliciter le département des Bouches du Rhône au titre de l'aide financière pour le dispositif Provence Numérique à hauteur de 10% de la dépense subventionnable de 56 429 € HT retenue par l'Education Nationale pour les équipements et de 60% des 48 378€ HT de dépense pour la part au-dessus de ce plafond, conformément au plan de financement détaillé.

ARTICLE 3: D'assumer le reste à charge, soit 30 637 € HT, pour la mise en œuvre du projet.

Le plan de financement pour ces opérations est le suivant :

	Financement TNE - ETAT			**Financement Provence Numérique - DEPARTEMENT**			Autofinancement commune 20% minimum)
	Dépense HT	**Taux**	**Subvention TNE**	**Dépense HT**	**Taux**	**Subvention CD13**	
Dépense subventionnable (DS) jusqu'à 200.000 € HT	56 429 €	70 %	39 500 €	56 429 €	10 %	5 643 €	11 286 €
DS au-delà de 200.000 € HT		50 %	0 €		30 %	0 €	0 €
DS ressources		0%	0 €	0 €	60 %	0 €	0 €
DS Provence numérique si DS totale > DS TNE				48 378 €	60 %	29 027 €	19 351 €
TOTAL	**56 429 €**		**39 500 €**	**104 807 €**		**34 670 €**	**30 637 €**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- ADOPTE la demande de subvention relative à l'aide au développement de la Provence numérique et Territoires numériques éducatifs,

- SOLLICITE l'aide de l'Etat à hauteur de 39 500 € au titre de l'aide Territoires numériques éducatifs ;

- SOLLICITE l'aide du Département de 34 670 € au titre de l'aide au développement de la Provence numérique ;

- AUTORISE Le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que tous les documents qui s'y rattachent ;

- SE PRONONCE comme suit:
POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL